

NON A LA RENAISSANCE DES TIRAILLEURS EN AFRIQUE, NON AU RETOUR DES REGISSEURS NEGRES « OUI, MISSIE » EN COTE D'IVOIRE

Par Bwemba - Bong
Membre du CERCLE SAMORY (CESAM)
(France)
Cercle de Réflexion sur la Culture Africaine
pour la Renaissance du Peuple Noir

Aussitôt qu'en Côte d'Ivoire, la pieuvre Françafrique a été prise la main dans le sac dans une de ses activités favorites, la fraude électorale en Afrique Noire, pour imposer au pouvoir une de ses potiches, Alassane Ouattara, Paris a rameuté ses troupes de frappe, ponctuellement saisies d'une épidémie d'Amour pour le sort des Africains. Tantôt en docteurs en doctorats, dégoulinant de passion pour la Démocratie en Afrique Noire, bien que jusque-là idéologiquement atones sur la dictature françafrique qui terrorise l'Afrique Noire depuis cinquante ans. Tantôt en journalistes français dont certains, émargeant dans des journaux qui ne dédaignent pas d'encaisser des chèques de dictateurs africains, ceux du dictateur camerounais Paul Biya, par exemple, qui n'hésite pas à tirer sur des enfants de quatre ans, afin de terroriser les populations camerounaises, sont subitement saisis d'une poussée de fièvre pour la Démocratie chez les Nègres, parias historiques de la France, sans qu'auparavant, on les ait jamais entendu balbutier la moindre remarque désobligeante sur les régimes liberticides françafriques. Autre congrégation mise en vitrine par la Télévision Française notamment, les agrégés en agrégations d'Histoire, spécialistes de l'Histoire de l'Afrique, qui ignorent que pendant seize ans, de 1955 à 1971, par délit tendu et meurtrier, la France massacra des centaines de milliers de Camerounais, afin d'empêcher ce territoire africain d'accéder à son indépendance : but largement atteint aujourd'hui, puisque, sur ces massacres, François Fillon, premier ministre Français, délivra en 2009 au Cameroun, sa Grande Vérité toute française : *« je dénie absolument que les forces françaises aient participé, en quoi que ce soit, à des massacres au Cameroun. Tout cela, c'est de la pure invention »*, vociféra-t-il, en bon révisionniste autorisé et triomphant (voir l'*Atlas Histoire du Monde Diplomatique*, Hors série, HISTOIRE, critique du XXème siècle).

En fait, avortées par la dynamique des magouilles négrophobes et négrières de l'idéologie centrale de la nébuleuse politique française, les indépendances africaines des années 1960, ont toujours permis aux grands donneurs de leçon de « Démocratie » d'aujourd'hui, les copains et les coquins des dictateurs africains, de s'abreuver financièrement à la misère de l'Afrique Noire, en prenant leur part de butin dans la cagnotte de la corruption des dictateurs locaux dont ils ne cessent de taire les crimes depuis cinquante ans, au détriment du développement de l'Afrique Noire.

Aussi, c'est sans aucun doute par crainte d'être coupés de cet enrichissement sans cause minutieusement prélevé sur la richesse du Peuple Africain, dans l'ombre opaque et interlope

du cynisme et de la négrophobie (pour illustration de cette collusion entre les dictateurs d'Afrique Noire et la classe politique française, voir l'exemple du feu dictateur gabonais, Omar Bongo, cité par *Le Canard enchaîné* du mercredi 5 janvier 2011, page 4), qu'en chœur, la classe politique française, tous partis confondus, pousse aujourd'hui des cris d'orfraies pour condamner une mythique dictature de Laurent Gbagbo dont ils pressentent qu'à coup sûr, il assèchera leur mangeoire de la Françafrique, ce dépotoir dont l'identité est la sauvegarde des intérêts bien compris de la France négrière et éternelle.

Car, il faut le dire tout net, l'imaginaire de la France sur le Peuple Noir, ne restitue qu'un espace négatif. Aussi, une certaine presse française peut-elle alors ironiser sur l'immigration dite clandestine des Africains en France : « L'Afrique pauvre frappe à la porte de l'Europe », comme affichent, à l'occasion, des manchettes de journaux.

Or, retournement historique de situation, dans son histoire encore récente, l'Afrique Noire n'a pas seulement participé au redressement de l'économie française d'après-guerre. Elle a également participé au redressement général de la France, dans le cadre d'une reprise qui a commencé dans les temps modernes par la destruction des Africains et de leur cellule familiale, du fait de leur participation massive et forcée à la libération de la France, à l'occasion des deux derniers conflits inter occidentaux dits guerres mondiales. A la suite de ceux-ci en effet, l'Afrique Noire a subi en contrecoup, la misère physiologique, la maladie, l'accroissement de la mortalité et de la dépopulation. En raison principalement de ses pertes en vies humaines sur les champs de bataille. Enfin, à cause des obligations auxquelles les Africains avaient été soumis par la pratique des razzias dites effort de guerre et de la mobilisation généralement forcée des populations paysannes et ouvrières, les guerres européennes ont conduit non seulement à l'éclatement de la cellule familiale africaine, mais elles ont également empêché des unions matrimoniales nécessaires à la reproduction démographique.

Sur le plan de l'immigration économique, il convient de préciser que la présence officielle des travailleurs africains en France a toujours été liée aux besoins de main d'œuvre de la France. Cette immigration a permis aux sociétés françaises, non seulement de bénéficier d'une main-d'œuvre abondante, presque gratuite, mais, surtout, de ne souffrir aucune concurrence, tant les aménagements dont elles bénéficiaient dans les colonies, leur étaient favorables.

Par ailleurs, le fait de l'accaparement de vastes parties des terres africaines par les sociétés françaises et la limitation à la portion congrue de l'espace cultivable attribué aux paysans africains par le système colonial, ont créé un déséquilibre entre la quantité de main-d'œuvre disponible et le niveau des salaires payés. Car, ceux-ci étaient très bas dans le but de maintenir et l'entretien d'un vaste réservoir de travailleurs dans un environnement où la permanence de l'offre de cette main-d'œuvre confortait les sociétés françaises. Cela correspondait à une politique des bas salaires dans un système où l'impôt obligatoire ne laissait d'autre issue aux Africains que d'aller, parfois, vendre leur force de travail en France.

Enfin, le système de recrutement en Afrique à bas salaires exploitait une main-d'œuvre qui, du fait de son manque de qualification, rendait plus remplaçable chacun de ses éléments, et favorisait l'immigration en France.

Ce qui retient cependant particulièrement l'attention dans cette immigration d'Africains en France, c'est qu'à l'époque coloniale directe, elle était essentiellement composée de soldats démobilisés en France, après leur participation aux conflits franco-allemands (guerres dites mondiales), alors même que, nombre d'entre eux, étaient citoyens français. C'est le cas notamment des ressortissants du Sénégal, qui relevaient du Code Civil promulgué le 5 novembre 1830, et qui disposait qu'il suffisait à ces Africains de naître libres, pour jouir, dans les colonies, des droits accordés par le Code Civil aux citoyens français ; à ce texte, s'ajoutait une instruction du 27 avril 1848, qui leur reconnaissait le droit de suffrage dans la colonie, cependant que le loi du 29 septembre 1916, stipulait que les natifs des communes de plein exercice de Saint-Louis, Dakar, Gorée et Rufisque et leurs descendants, étaient et demeuraient citoyens français (voir Pierre Lyautey : *L'empire colonial* français, Les Ed. de France, p.170).

Les conséquences de ces exodes forcés, sont aujourd'hui encore, la persistance, dans beaucoup de régions d'Afrique Noire, de l'appauvrissement de la terre, qui oblige les paysans de ces régions à émigrer dans les centres urbains, avant de prendre le chemin de l'exil vers la France en particulier, exil qualifié aujourd'hui « d'immigration clandestine ».

Sur le plan des mouvements financiers entre l'Afrique Noire et la France, le journal français *Le Monde* dans une étude de novembre 1958, intitulée *L'ensemble économique franco-africain*, relevait que : « *Le premier et plus certain des avantages économiques que la métropole retire de l'Outre-Mer est une économie appréciable en devises fortes. Une bonne partie des 540 milliards de marchandises que nous avons achetées l'an passé dans la zone franc auraient en effet été payables en dollars ou en livres sterling si nous avions dû nous les procurer ailleurs : cacao, oléagineux, tabac, cuivre, fibres, textiles, bois, phosphates, nickel, plomb, zinc, manganèse... au total quelques 300 ou 400 millions de dollars qu'il nous aurait été particulièrement difficile de déboursier ces dernières années, où le déficit extérieur constituait le talon d'Achille de notre économie.*

Fournisseur, l'Outre-Mer est aussi client. Il a acheté en 1957, pour 655 milliards de produits métropolitains, essentiellement des articles métalliques (76 milliards), des automobiles et des tracteurs (65 milliards), des machines (71 milliards), des tissus (50 milliards), des produits chimiques (62 milliards) et du pétrole (32 milliards). Aux industries qui livrent ces produits, la zone franc assure un volant de sécurité qui les dispense de chercher ailleurs des débouchés plus difficiles à conquérir.

En sens inverse, il est vrai, les pays d'Outre-mer vendent à la métropole certains de leurs produits à des cours plus élevés que les cours mondiaux, grâce à des primes diverses et à la protection douanière dont ils bénéficient par rapport aux articles étrangers concurrents. Les consommateurs métropolitains ont de ce fait payé en 1953, 50 milliards de trop.

Au total, le solde s'élève cette même année à une vingtaine de milliards au profit de la métropole et au détriment des pays d'Outre-Mer. Les variations des cours s'étant à peu près

compensées depuis cinq ans, l'avantage pour la métropole doit toujours être du même ordre (soit un surplus net d'environ 3 % en moyenne).

Dans son numéro du 9 au 15 octobre 1958, le même journal avait déjà noté que : « *Si la métropole consacre des milliards à faire fonctionner la zone franc, elle y économise en revanche un nombre de dollars largement supérieur à celui qu'elle verse pour solder les pays d'Outre-Mer, des clients qu'elle trouverait difficilement ailleurs, ainsi qu'une priorité pour l'exploitation des richesses minières africaines. Le jeu en vaut la chandelle, du moins dans son principe* ».

La participation de l'Afrique Noire aux deux conflits occidentaux dits guerres mondiales.

La Force Noire du Colonel Mangin.

Constituée par le Colonel Mangin pour répondre à deux préoccupations majeures posées à la France par la première guerre de l'Occident, dite mondiale, les troupes militaires africaines dites « France Noire », eurent à pallier aux faiblesses de la société française de ces années de guerre. Il s'agissait :

I)- de combler la faiblesse de la natalité française, ajoutée à la réduction à deux années du service militaire français dont le déficit des effectifs allait en s'aggravant ;

II)- de l'opposition de la population européenne pied-noir d'Algérie au projet d'établissement par la France de la circonscription des populations arabes d'Algérie que les populations d'origine européenne craignaient de voir se retourner tôt ou tard contre elles, au cas où les Arabes auraient été initiés au maniement des armes.

Ces données débouchèrent en contrepartie sur des razzias massives en Afrique Noire, situation qui aboutit à des famines épouvantables, comme en témoigne par exemple le Commandant du Cercle de Bandiagara qui mentionne dans son rapport annuel que : « *deux années de demi-sécheresse complète devaient infailliblement provoquer une famine terrible. (...) La récolte de 1913 ayant été complètement nulle, les réserves furent épuisées en quelques semaines. (...) En résumé, la famine de 1913-1914 aura diminué la population du cercle d'environ un tiers. Quant au cheptel, tout fait prévoir qu'il aura été réduit de moitié* »

(cité par Suret-Canale : *Afrique Noire. L'ère coloniale, 1900-1945*, Ed. Sociales, Paris, 1964, p.171).

A la suite d'une enquête qu'il initia en 1910, le Colonel Mangin conclut qu'il était possible pour la France de lever en Afrique Occidentale Française (A.O.F.), 40 000 combattants par an, pendant une période de cinq ans.

En conséquence, le Colonel Mangin et le ministre des colonies Messimy, proposèrent un an plus tard, la mise sur pied de troupes coloniales formées : d'une part d'une armée arabe formée d'algériens devant renforcer les troupes métropolitaines, et d'autre part, la formation d'une armée noire devant défendre l'empire colonial et lutter aux côtés des troupes métropolitaines et des troupes arabes.

Cette proposition du Colonel Mangin fut officialisée deux années après par un décret. C'est ainsi que, au moment de la déclaration de la première guerre dite mondiale, 14 142 tirailleurs africains étaient en service en A.O.F., et 15 600 à l'extérieur, en particulier au Maroc. En outre, six bataillons de « tirailleurs sénégalais » dont deux en provenance d'A.O.F., deux du Maroc, et deux d'Algérie, furent immédiatement dirigés sur le front.

Les hécatombes de la guerre de 1914 parmi les combattants africains accélérèrent les razzias de combattants en Afrique. Pour ce faire, un décret du 9 octobre 1915, fixa que tous les indigènes de plus de dix-huit ans seraient mobilisés pour servir dans les formations de tirailleurs, à l'extérieur de l'A.O.F., pendant la durée de la guerre, avec comme prime d'incorporation, deux cents francs.

Le conseil des ministres français du 8 janvier 1918, élargit pour sa part ce « recrutement » de tirailleurs africains de dix-huit à trente-cinq ans, et l'étendit à l'Afrique Equatoriale Française (A.E.F.). A cet effet, sept Décrets additionnels prévirent l'exemption d'impôt, le versement d'allocations aux familles, l'octroi de la citoyenneté française sous certaines conditions, des emplois réservés pour les anciens tirailleurs.

Le 8 janvier 1918, Blaise Diagne, député des quatre communes du Sénégal (Dakar, Rufisque, Gore, Saint-Louis), fut nommé à la tête de la mission de recrutement, affublé du titre pompeux de « Commissaire de République de l'Ouest Africain », nomination qui entraîna la démission du gouverneur général de l'époque, Van Vollenhoven.

Cette mobilisation pour l'A.O.F. se chiffrà à :

- 1914 : 29 742 tirailleurs
- 1915 : 34 655 tirailleurs,
- 1916 : 51 913 tirailleurs,
- 1917 : 13 831 tirailleurs,
- 1918 : 63 208 tirailleurs

soit, au total, 193 349 tirailleurs en cinq ans.

Outre l'envoi de ces tirailleurs africains sur le front européen aux postes les plus durs et les plus exposés, ils furent utilisés pour aller mater les révoltes à l'intérieur de l'Afrique notamment en Mauritanie, au Congo, au Dahomey (Bénin actuel), révoltes consécutives à la famine ou contre le recrutement militaire forcé.

Dans son ouvrage déjà cité, Jean Suret-Canale donne une description détaillée des révoltes qui eurent lieu notamment dans la boucle du Niger. En outre, il convient, pour se limiter dans la région de l'A.O.F., de mentionner entre autres, des révoltes des Bambaras du BéléDougou au début de 1915, dans des régions voltaïques de Dédougou, Bobo-Dioulasso, du Gourounsi en octobre- novembre 1915, de San, de Koutiala, de Bandiagara, de Dori, de Ouagadougou en 1916, ou encore le soulèvement général des Touaregs, la révolte du pays Holli au Dahomey (actuel Bénin) en janvier 1914, des Somba de l'Akatora en début 1916, des Bariba du Borgou en 1916, des Sahoué, encore au Dahomey en 1918.

Sur le front européen, sur 211 259 « recrutés », 163 952 furent engagés dans les champs de bataille. Officiellement, 24 762 Africains furent déclarés morts pour la France, chiffre ne tenant compte que des soldats dont le décès a pu être enregistré, mais auquel il faut ajouter un nombre presque égal de disparus. Dans la réalité du premier conflit dit de la première guerre mondiale, pratiquement le quart des Africains « recrutés » périrent au champ de bataille. Bilan auquel il faut ajouter un grand nombre de blessés qui devinrent de grands invalides à la seule charge de leur communauté, quant ils revinrent dans leurs villages.

La participation des Africains auprès du Général De Gaulle dans la deuxième guerre dite mondiale.

En Afrique Noire, pendant la deuxième guerre inter-occidentale, dite deuxième guerre mondiale, les administrateurs français en Afrique Noire, comme leurs compatriotes en France, étaient partagés en deux camps : d'un côté les pétainistes et de l'autre, les gaullistes.

C'est dans cette situation que le capitaine de Corvette Thierry d'Argenlieu, d'obédience gaulliste, arrivé à Dakar, en vedette, proposa le ralliement à De Gaulle, à Boisson, nommé « haut-commissaire » au Sénégal par le gouvernement de Vichy et arrivé à Dakar, le 23 juillet 1940, pour y remplacer son compatriote Cayla, nommé à Madagascar.

Mais, alors qu'elle quittait le fort de Dakar, la vedette de Thierry d'Argenlieu fut mitraillée. En riposte, les unités navales de la France Libre et la flotte anglaise qui les accompagnaient dans le périple d'Argenlieu, et qui stationnaient en face de Dakar, bombardèrent la ville pendant trois jours, les 23, 24 et 25 septembre 1940. Le bombardement fit de nombreux morts, et plusieurs Sénégalais, volontaires ou non, furent embarqués sur des navires de guerre et évacués sur divers fronts de France.

Ce qui caractérise particulièrement les deux conflits militaires inter-occidentaux et, comme plus tard encore, du côté africain, c'est que, par falsification de l'histoire et grâce à la néocolonisation, la reconnaissance de l'Afrique ne se manifeste pas officiellement à l'égard des Africains qui sont morts dans la résistance contre la France, mais bien à l'égard de ceux « morts pour la France ». Or, ce sont les descendants de ces combattants africains de la Première Ligne qui sont aujourd'hui l'objet de l'ingratitude de la France.

En effet, aux temps les plus chauds du conflit militaire, le Général De Gaulle initia une politique de recrutement intense qui fit des Africains les combattants de la France Libre, au

Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Et, outre cette planification de la chair à canon noire, le Général De Gaulle accrut la misère en Afrique Noire, par une politique coloniale systématique de travaux d'infrastructure dont la charge revenait aux paysans africains obligés de nommer les travailleurs affectés à ces travaux, et en obligeant les paysans africains à vendre une partie de leur production agricole pour payer les frais de la guerre de la France contre l'Allemagne.

C'est cette exploitation des paysans africains qui servit au développement des routes militaires qui servirent par la suite aux échanges marchands, à l'instauration du travail obligatoire, aux prélèvements forcés sur la production agricole pour nourrir les paysans arrachés à leurs champs et convertis en travailleurs, enfin, pour commercialiser les produits africains sur le marché mondial.

- **L'immigration des travailleurs africains pour la reconstruction de la France.**

Dans son roman *Le docker noir*, Sembene Ousmane décrit les conditions de vie et de travail des navigateurs africains à Marseille, dans la période des années 1954.

On peut y découvrir qu'après une large ouverture à l'immigration africaine en France dans les années suivant la guerre dans la période dite de « reconstruction nationale », qui se prolongea jusqu'à 1949, l'on assista à une période de restriction de cette immigration de 1950 à 1955, époque de ralentissement économique dont les conséquences touchèrent de plein fouet les travailleurs africains immigrés en France.

Pendant cette période, les travailleurs africains furent regroupés dans un quartier de Marseille surnommé le « village », logés dans des hôtels spécialisés où ils ne disposèrent que d'une chambre exigüe avec un mobilier rudimentaire en mauvais état. A cette situation de précarité, s'ajouta celle de travailleurs au chômage avec des loyers à payer, sans oublier une nourriture misérable essentiellement composée tantôt d'une écuelle de riz, tantôt d'une écuelle de couscous.

En mars 1964, deux décennies après, c'est la même crise qui frappa l'ensemble des travailleurs immigrés, avec sa cohorte de chômage. La France procéda alors à des licenciements massifs de travailleurs africains, en commençant par les derniers embauchés dans les entreprises. Il s'ensuivit les tracasseries policières et réglementaires pour l'entrée en France, des Africains notamment. Les Circulaires Marcellin-Fontanet, bien que partiellement annulées, ne constituèrent pas moins l'âme d'une politique drastique en matière de main-d'œuvre étrangère, africaine notamment, dont la suspension « provisoire » de l'immigration en juillet 1964, fut une autre variante. Les Circulaires Giscard Dijoud-Poniatowski qui suivirent par la suite en date du 30 novembre 1974, ne firent que renforcer les inquiétudes qui se faisaient déjà jour chez les travailleurs africains huit mois plus tôt.

Comme l'écrivait le *Comité Information Sahel* : « La nouvelle politique correspond à deux exigences :

1)- Celle des « relations nouvelles, de droit et de fait, existant désormais entre la France et ces Etats (ceux de l'Afrique noire).

Ainsi apprend-on que : « L'Office national d'immigration doit prochainement ouvrir sur le territoire africain, dans des conditions qui seront réglées par voie diplomatique avec les divers pays concernés, une mission de recrutement ».

L'introduction des travailleurs africains sera donc réglée par des discussions bilatérales d'Etat à Etat. Les travailleurs seront l'objet de négociations dans le cadre des échanges économiques entre la France et ses néo-colonies. Ils seront un argument dans les marchandages portant sur le prix des matières premières, les accords à conclure en matière d'importation et d'exportation, etc. Ils seront une arme :

- tantôt dans les mains de la France, qui pourra refuser la délivrance de contrats de travail pour les ressortissants de tel ou tel pays (et par là prendre le risque de provoquer des troubles sociaux graves contre les régimes qui n'auront pas satisfait ses exigences politiques ou économiques),

- tantôt dans les mains des Etats africains qui n'accepteraient de livrer une main-d'œuvre indispensable que sous certaines conditions (cf. le problème des travailleurs algériens, immigrés en général).

Les statuts différents selon les Etats, d'ores et déjà fixés, font ressortir les faveurs ou les disgrâces dont sont l'objet certains régimes auprès du gouvernement français.

2)- Autre exigence, plus fondamentale : celle de la crise économique que traversent actuellement les pays occidentaux, et la France en particulier. Le contrôle des flux migratoires est l'expression élégante qui recouvre la réalité suivante : s'il y a du travail pour eux, les étrangers pourront venir ou rester. Sinon, qu'ils aillent grossir les rangs des chômeurs dans leur pays.

D'où la procédure d'introduction, celle de renouvellement, et la désignation de l'autorité compétente pour la délivrance de la carte de séjour, prévues dans le « régime définitif ».

« Pour entrer en France (...) les travailleurs salariés devront être en possession d'un contrat de travail, revêtu du visa des services de main-d'œuvre compétents pour le lieu de l'emploi. (...) L'employeur dépose le dossier d'introduction auprès de l'agence locale pour l'emploi compétente pour le lieu de travail, le visa du contrat étant de la compétence de la direction départementale du travail et de la main-d'œuvre correspondante. (...) A l'expiration de la validité de leur premier titre de séjour, les intéressés en sollicitent le renouvellement auprès du service désigné à cet effet en produisant le document demandé pour la justification de leur qualité de salarié. (...) Vos services (ceux de la direction départementale du travail et de la main-d'œuvre) feront connaître leur avis au service du séjour ».

D'où les critères retenus pour que la direction départementale émette son avis :

- *la réalité de l'emploi,*
- *la conformité des conditions de travail et de rémunération,*
- *le cas échéant, selon la nationalité du requérant, l'existence ou non d'une clause d'assimilation au national et, par là même, la possibilité ou non de prendre en considération la situation économique et sociale ».*

Perspectives des rapports entre la France et l'Afrique Noire.

- **Les rapports entre la France puissance négrière européenne et l'Afrique Noire.**

L'ardeur que la France mit dans le système des razzias négrières transatlantiques, fit d'elle, l'une des nations les plus esclavagistes d'Europe¹. Sous le règne de Louis XIV, près de 3 000 navires négriers ne cessèrent de cingler vers la côte africaine. Les premiers partirent de Bordeaux en 1672, de Nantes et Saint-Malo en 1688. Un siècle plus tard, on pouvait dénombrer 3 321 expéditions organisées par 17 ports français dont 40 % pour le seul port de Nantes.

Le 2 octobre 1784, Louis XVI, roi de France, accorda une prime de quarante livres par tonneau aux armateurs de navires négriers ; et, pour encourager les expéditions sur la côte d'Afrique, une prime de soixante livres, argent de France, pour chaque tête d'esclave introduit à la Guadeloupe et à la Martinique.

Deux explorateurs Suédois, Wadstrom et Spaarman, avaient fait en Afrique Noire une expédition pendant les années 1787-1788. A l'issue de celle-ci, ils firent un rapport rédigé par Wadstrom. Celui-ci certifiait que les guerres entre « tribus » africaines, n'avaient d'autre but que de faire des esclaves pour les Européens. Le rapport mettait en évidence la similitude de ces guerres avec l'arrivée de bâtiments négriers dans tel ou tel port des côtes africaines.

Selon Wadstrom, les rapines et les pillages étaient surtout menés par les tribus maures fixées au nord du Sénégal, et agissant pour le compte des Français qui versaient une gratification annuelle à leurs chefs et leur fournissaient gratuitement des armes à feu et des munitions destinées aux

¹ Cette mentalité négrière marque encore profondément la France qui se distingue ainsi comme le pays d'Europe le plus négrophobe, où la place des Noirs, comme au XV^{ème} siècle, est soit ouvriers agricoles dans les plantations dans les Iles dites d'Outre-Mer, dirigées par des Blancs, soit balayeurs de rues et de locaux commerciaux sur le territoire français. Dans le meilleur des cas, sportifs pour la gloire de la France dont les cadres supérieurs, sans parler des dirigeants politiques, sont tous de race blanche ; même si beaucoup d'entre eux, sont depuis bien moins longtemps Français que les Noirs nés avec cette nationalité.

razzias. Le rapport poursuivait qu'un chef africain : « ... qu'on appelait le roi d'Almamany, ayant interdit aux marchands d'esclaves, les passages sur son territoire, de sorte qu'ils ne pouvaient plus joindre les négriers français ancrés dans l'embouchure du Sénégal, et les Français n'ayant pu réussir à acheter ses bonnes grâces, ils avaient poussé les chefs maures à lui déclarer la guerre et les sujets de ce roi, faits prisonniers, s'étaient eux-mêmes retrouvés esclaves. Wadstrom en avait vu quelques-uns dans les enclos. Ils étaient enchaînés deux à deux par les chevilles ; blessés au combat, ils ne recevaient aucune sorte de soins. Il y avait aussi les raptés individuels » (Voir George Kay, *La traite des noirs*, p. 129-130).

- **Les rapports entre la France, puissance européenne contemporaine et l'Afrique Noire.**

D'un atavisme négrier sans égal, la France qui sait avoir définitivement perdu les colonies cochinchinoises et arabes (Tunisie, Maroc et Algérie) de son ancien empire, a choisi le raccourci de miser sur la « servilité » des « Nègres », pour qui, il n'a que mépris (François Mitterrand aurait déclaré que l'Afrique (Noire) est le seul continent que la France peut tenir avec seulement 500 hommes).

Aussi, cette observation du Général De Gaulle rapportée par Jacques Foccart son éminence grise chargée des basses œuvres dans les néo colonies africaines de la France n'est-elle pas pour étonner : « Vous savez, cela suffit comme cela avec vos nègres. Vous me gagnez à la main, alors on ne voit plus qu'eux : il y a des nègres à l'Élysée tous les jours, vous me les faites recevoir, vous me les faites inviter à déjeuner. Je suis entouré de nègres, ici. (...) Et puis tout cela n'a aucune espèce d'intérêt ! Foutez-moi la paix avec vos nègres ; je ne veux plus en voir d'ici deux mois, vous entendez ? Plus une audience avant deux mois. Ce n'est pas tellement en raison du temps que cela me prend, bien que ce soit fort ennuyeux, mais cela fait très mauvais effet à l'extérieur : on ne voit que des nègres, tous les jours, à l'Élysée »², aurait fulminé le président français de l'époque (Odile Tobner, *Du racisme français. Quatre siècles de négrophobie*, Les arènes, Paris, 2007, p.199).

Jacques Chirac ne manquera pas pour sa part de manifester ce mépris de la France pour l'Afrique Noire, par une remarque pour le moins éloquente :

² Odile Tobner, op. cit., p. 199.

« Notre problème, ce n'est pas les étrangers, c'est qu'il y a overdose. C'est peut-être vrai qu'il n'y a pas plus d'étrangers qu'avant la guerre, mais ce n'est pas les mêmes et ça fait une différence. Il est certain que d'avoir des Espagnols, des Polonais et des Portugais travaillant chez nous, ça pose moins de problèmes que d'avoir des musulmans et des Noirs. (...) Comment voulez-vous que le travailleur français qui travaille avec sa femme et qui, ensemble, gagnent environ quinze mille francs, et qui voit sur le palier à côté de son H.L.M., entassée, une famille avec son père de famille, trois ou quatre épouses et une vingtaine de gosses, et qui gagne cinquante mille francs de prestations sociales sans naturellement travailler... Si vous ajoutez à cela le bruit et l'odeur, eh bien le travailleurs français sur le palier il devient fou. Et ce n'est pas être raciste que de dire cela.... » (Odile Tobner, *Du racisme français. Quatre siècles de négrophobie*, Les arènes, Paris, 2007).

Enfin, pour sacrifier à la mode, Nicolas Sarkozy déclarera lors d'une intervention à Agen : « Et à ceux qui ont délibérément choisi de vivre du travail des autres, ceux qui pensent que tout leur est dû sans qu'eux-mêmes doivent rien à personne, ceux qui veulent tout, tout de suite, sans rien faire, ceux qui, au lieu de se donner du mal pour gagner leur vie, préfèrent chercher dans les replis de l'histoire une dette imaginaire que la France aurait contractée à leur égard et qu'à leurs yeux elle n'aurait pas réglée, ceux qui préfèrent attiser la surenchère des mémoires, pour exiger une compensation que personne ne leur doit plutôt que de chercher à s'intégrer par l'effort et par le travail, ceux qui n'aiment pas la France, ceux qui exigent tout d'elle sans rien vouloir lui donner, je leur dis qu'ils ne sont pas obligés de rester sur le territoire national » (Odile Tobner, *Du racisme français. Quatre siècles de négrophobie*, Les arènes, Paris, 2007, p.291).

François-Xavier Verschave constate que : « Cette suffisance française s'enracine dans un mépris historique des Africains : quand vous discutez de ces questions avec des responsables français, vous vous apercevez que, depuis l'esclavage et la colonisation, on continue de penser que les peuples africains sont totalement incapables de créativité culturelle et politique. Avec eux l'on peut faire n'importe quoi, puisqu'ils ne seraient capables de rien » (François-Xavier Verschave : *France Afrique. Le crime continue*, Ed. Tahin Party, 2000, p. 35).

Dans de telles conditions, ce serait divaguer que de se prononcer péremptoirement sur de prétendues bienheureuses perspectives dans les rapports entre l'Afrique Noire et la France.

Quant à l'O.N.U., instrument imposé par l'Occident impérialiste pour dominer le monde, elle est peuplée en ce qui concerne l'Afrique Noire dite francophone par exemple, de plus de 99% de représentants de prétendus Etats installés, soit par la fraude électorale menée de main de maître par la Françafrique, soit par la violence des armes de cette dernière.

Par ailleurs, non seulement l'O.N.U. a internationalement démontré son incapacité à imposer quelque règlement que ce soit aux Etats-Unis d'Amérique, mais également son échec à imposer le respect de ses résolutions à l'Etat d'Israël dans son idéologie impérialiste contre le Peuple Palestinien. Par contre, la même O.N.U. n'a pas manqué de briller en Haïti en propageant des foyers de choléra chez les Nègres, de même qu'elle exhibe actuellement sa musculature chétive en Côte d'Ivoire, en tirant sur des Nègres pour le compte de la France ouvertement négrophobe de Sarkozy Nicolas.

EN CONSEQUENCE, LE PEUPLE NOIR DOIT S'OPPOSER FERMEMENT A LA RENAISSANCE EN AFRIQUE NOIRE DES TIRAILLEURS NEGRES « OUI, MISSIE » ET DES COMMIS VOYAGEURS NEOCOLONIAUX, AU SERVICE DE LA FRANCE ET DE L'OCCIDENT AUTOPROCLAME COMMUNAUTE INTERNATIONALE

Paris, 9 janvier 2011